

31 août 1977

Octroi éventuel d'un prêt de 2 millions de francs suisses à la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales) afin de faciliter le relogement du CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes)

Département politique. Proposition du 17 août 1977 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 24 août 1977

(adhésion)

Département de justice et police. Co-rapport du 24 août 1977
 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 22 août 1977 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 24 août 1977
 (annexe)

Département politique. Rapport complémentaire du 29 août 1977
 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

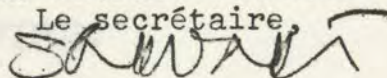
1. De donner un préavis favorable à l'octroi d'un prêt unique à la FIPOI de 2 millions destiné à la construction d'un bâtiment pour le CIME, étant entendu que la décision définitive ne sera prise que sur la base d'une nouvelle proposition établie par le département politique.
2. De charger le département politique de donner connaissance de la présente décision au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et de le remercier pour les efforts qu'il a entrepris afin de faciliter le relogement du BIE, du CCI et du CIME.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	10	pour	exécution
- EDI	5	pour	connaissance
- JPD	3	"	"
- FZD	7	"	"
- EVD	5	"	"

Pour extrait conforme:

Le secrétaire




o.104.11 - PO/GU/hm

Berne, le 17 août 1977

DistribuéeAu Conseil fédéral

Octroi éventuel d'un prêt à la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales) afin de faciliter le relogement du CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes).

A maintes reprises et notamment dans son rapport sur les relations de la Suisse avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, du 29 juin 1977, le Conseil fédéral a rappelé que la Suisse n'avait jamais cherché à s'assurer un monopole des organisations internationales, qu'elle n'encourageait pas l'établissement de nouvelles organisations internationales sur son territoire, mais qu'elle mettrait tout en oeuvre pour maintenir le rôle international de Genève et pour faciliter le travail des organisations qui y sont établies.

Trois organisations internationales cherchent actuellement de nouveaux locaux à Genève. Ce sont le BIE (Bureau international de l'éducation), le CIME (Comité international pour les migrations européennes) et le Centre du commerce international (CCI), organe qui dépend à la fois du GATT et de l'UNCTAD.

Ces organisations doivent quitter les locaux qu'elles occupent actuellement soit parce qu'ils vont être démolis ou que les baux ont été résiliés, soit parce qu'ils ne correspondent plus à leurs besoins. Elles ont demandé le concours de la FIPOI.

- 2 -

Le Conseil de la FIPOI sait que la Confédération ne pourra plus accorder de prêts importants à la FIPOI tant que les finances fédérales n'auront pas été assainies; aussi le Conseil d'Etat genevois serait-il disposé à prendre la relève et à faciliter le relogement de ces organisations dont certaines, comme le BIE et le CIME, sont établies depuis longtemps à Genève.

Le Conseil d'Etat envisage des solutions souples qui assureraient non pas la gratuité des locaux, mais des conditions de bail favorables.

1. Bureau international d'éducation (BIE)

Le BIE, créé en 1925 par des citoyens suisses et auquel le Conseil fédéral a, par décision du 30 septembre 1946, reconnu la qualité d'institution intergouvernementale, est installé actuellement au Palais Wilson qui abrite également le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC). Le CESDOC est une institution suisse qui est chargée de réunir toute la documentation pédagogique concernant notre pays et sert par ailleurs de secrétariat à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique; il maintient d'étroits contacts avec le BIE, en particulier dans le domaine de la documentation sur l'enseignement en Suisse. C'est pourquoi la nécessité a été reconnue, tant par les autorités cantonales genevoises que par le Conseil de la FIPOI, de maintenir le CESDOC à proximité du BIE. La démolition prochaine du Palais Wilson soulève le problème du relogement de ces deux organisations.

Le BIE est rattaché depuis 1965 à l'UNESCO, et moralement, sinon juridiquement, la Suisse s'est engagée à faciliter son relogement. Dans sa lettre du 25 mars 1969 au Directeur général de l'UNESCO, le Chef du Département politique, Monsieur le Conseiller fédéral Spühler, précisait :

- 3 -

"La question des locaux dont disposera l'UNESCO à Genève, compte tenu du développement de ses activités et de ses besoins, sera réglée ultérieurement dans un accord. En attendant la conclusion de cet accord, je vous confirme, d'entente avec les autorités cantonales genevoises que tant que le bâtiment dont il s'agit subsistera, l'UNESCO pourra disposer dans les mêmes conditions, des locaux que le BIE a occupés jusqu'au 31 décembre 1968".

Aucun accord n'a été conclu, mais désireux de retenir l'institution à Genève, le Conseil d'Etat genevois serait prêt à assumer la charge des prêts à la construction d'un nouveau bâtiment pour le BIE et le CESDOC. Le financement serait assuré par la Fondation du centre international (institution cantonale) de Genève et par l'Etat de Genève ou par des fonds de la caisse d'assurance du personnel de l'Etat, ceci sans l'aide de la Confédération. Le bâtiment serait construit sur un terrain appartenant au canton, à proximité de l'OMS.

2. Centre du commerce international (CCI)

Ce centre est géré conjointement par le GATT et l'UNCTAD qui souhaitent qu'il reste à Genève. Actuellement, le centre occupe des locaux dispersés dans des bâtiments appartenant soit à des sociétés privées (rue du Valais et rue de Lausanne), soit à l'ONU (Petit-Saconnex). Le CCI cherche à regrouper ses services et est en pourparlers avec une société immobilière qui prévoit de construire à la rue Montbrillant un immeuble commercial d'une valeur de 18 millions dont le financement serait assuré de la manière suivante :

- hypothèque de premier rang de 8,5 millions au taux de 5 1/2 %, avec un amortissement annuel de 2 %, avancée par une banque;
- hypothèque de deuxième rang de 3 millions accordée par l'Etat de Genève, sans amortissement, mais remboursable après 20 ans, à un taux nul pour les cinq premières années, puis progressif

- 4 -

par tranches de cinq ans; droit d'emption au profit de l'Etat et contrôle des loyers par celui-ci;

- fonds propres de la société immobilière : 6,5 millions.

Grâce à l'aide de l'Etat de Genève, le bail pourrait être ramené à des taux non commerciaux.

La Confédération ne contribuerait pas au financement de l'opération, mais il convient toutefois de noter que le GATT et l'UNCTAD ont demandé que le contrat de location soit établi entre eux et la FIPOI. La FIPOI en tant que preneur de bail devra peser très soigneusement les termes des contrats qui la lieront soit au centre, soit à la société immobilière. Le Directeur du CCI a recommandé cette solution aux organes compétents. Ceux de l'ONU se prononcèrent en septembre; le Comité budgétaire du GATT a donné quant à lui un préavis favorable.

La solution "Montbrillant" présenterait des avantages certains puisqu'elle permettrait de retenir à Genève une organisation qui ne pourrait sans doute pas y louer des locaux à des taux commerciaux.¹⁾ Elle permettrait de libérer une cinquantaine de bureaux dans les locaux de l'ONU au Petit-Saconnex. De ce fait, cette dernière pourrait accorder - à court terme tout au moins - une prorogation du bail du CIME (voir point 3 ci-dessous) qui occupe au Petit-Saconnex un certain nombre de bureaux que l'ONU désire-rait récupérer. Le bail du CIME a été, en effet, dénoncé pour le 31 décembre 1977.

1) Il faut rappeler dans ce contexte que l'Assemblée générale a adopté en décembre 1975 une résolution aux termes de laquelle l'ONU ne devrait pas acquérir de locaux supplémentaires à New York ou à Genève sans avoir envisagé d'abord d'utiliser ceux disponibles au Donaupark à Vienne.

3. Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME)

Depuis sa fondation en 1952, le CIME qui n'est pas une organisation des Nations Unies a dû déménager plusieurs fois, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Comme nous venons de l'exposer, il devrait libérer les locaux de l'ONU qu'il occupe au Petit-Saconnex avant le 31 décembre 1977, à moins que l'emménagement du CCI à la rue de Montbrillant ne soit décidé.

La FIPOI a examiné le problème. Elle a d'abord essayé de reloger le CIME dans les locaux disponibles de l'ancien bâtiment de l'OMPI. Cette solution qui aurait été transitoire ne s'est malheureusement pas révélée possible pour des raisons d'ordre pratique (durée trop brève du bail, coût des travaux de transformation).

La FIPOI a constaté alors que deux solutions étaient possibles : l'édification d'un bâtiment ou une extension du bâtiment destiné au BIE et à la CESDOC (voir point 1 ci-dessus).

A cet égard, le Conseiller d'Etat Jacques Vernet, membre du Conseil de la FIPOI, a fait savoir que le Conseil d'Etat donnerait la préférence à cette dernière solution. Il ajoutait le 4 mai 1977:

"Dans cette dernière hypothèse, nous suggérons que le CIME construise lui-même la moitié du bâtiment qui lui serait nécessaire, à charge pour la Confédération et le canton de faciliter son financement dans la mesure appropriée, soit par le canal de la FIPOI, soit directement. En ce qui le concerne, le Conseil d'Etat ne serait pas opposé à envisager un prêt à un taux réduit ou même sans intérêt, dans la mesure de ses moyens".

Dans des discussions ultérieures qui ont eu lieu au sein de la commission financière de la FIPOI où est représentée l'administration fédérale des finances, il est apparu que cet apport la Confédération pourrait

- 6 -

être de deux millions, dépense qui peut être décidée par le Conseil fédéral sans passer par les Chambres. Le prêt serait accordé à la FIPOI aux conditions usuelles (3 ou 3 % suivant le taux des emprunts de la Confédération) avec un amortissement à définir. Il pourrait être porté au budget de la Confédération soit en 1979, soit en 1980. Cette somme a été inscrite dans la planification financière. Il est difficile d'évaluer le coût du nouvel immeuble, mais il importera de préciser au CIME et aux autorités genevoises que le prêt de la Confédération ne saurait dépasser 2 millions; au surplus, la FIPOI devra veiller à ce que le projet soit maintenu dans des limites raisonnables et tienne compte avec réalisme des perspectives d'avenir du CIME.

Observations générales

Le Département politique et le Département des finances estiment tous deux que les solutions pragmatiques envisagées par le Conseil d'Etat présentent le double avantage de confirmer la volonté politique des autorités fédérales et cantonales, de faciliter le travail des organisations internationales et d'être tout à la fois très peu onéreuses pour la Confédération. En effet, au regard des sacrifices financiers faits par le canton pour le BIE/CESDOC, le CCI et le CIME, celle-ci pourrait se contenter d'une contribution de 2 millions et s'en remettre entièrement aux autorités genevoises pour le relogement du BIE.

Le Département politique ne cache pas cependant que la mise à exécution de ce train de mesures sera probablement délicate, car à la suite de la politique de surenchère menée par certains pays, les organisations prétendent maintenant bénéficier de locaux à très bas prix ou gratuits. A cela s'ajoutent les difficultés financières des Etats membres qui répugnent à supporter de nouvelles charges. On ne sait d'ailleurs pas encore si les Etats membres

- 7 -

des organisations concernées approuveront ces projets.

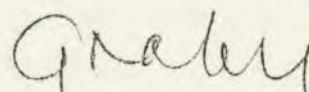
Enfin, on voit se dessiner pour la FIPOI un rôle nouveau qui n'est plus celui du simple bailleur de fonds ou du maître d'oeuvre. Par la force des choses, la FIPOI sert de plus en plus d'intermédiaire entre les autorités fédérales et genevoises et les organisations internationales. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette intensification des contacts, car le développement normal des institutions internationales nécessite une certaine programmation. Celle-ci est à son tour la pierre de touche de notre volonté de coopérer avec les organisations internationales et toute défaillance ne manquerait pas d'être exploitée ou interprétée dans un sens contraire.

Vu ce qui précède et d'entente avec le Département fédéral des finances et des douanes, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) de donner un préavis favorable à l'octroi d'un prêt unique à la FIPOI de 2 millions destiné à la construction d'un bâtiment pour le CIME, étant entendu que la décision définitive ne sera prise que sur la base d'une nouvelle proposition établie par le Département politique, en accord avec les Départements de l'intérieur et des finances et des douanes.
- 2) de charger le Département politique de donner connaissance de la présente décision au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et de le remercier pour les efforts qu'il a entrepris afin de faciliter le relogement du BIE, du CCI et du CIME.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

- 8 -

Berne, le 24 août 1977

Pour co-rapport :Au Conseil fédéral

- Département fédéral des finances et des douanes
- Département fédéral de l'intérieur
- Département fédéral de l'économie publique (Division du commerce)
- Département fédéral de justice et police

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique en 10 exemplaires pour information;
- au Département des finances et des douanes en 5 exemplaires, pour information;
- au Département de l'intérieur en 5 exemplaires, pour information.

Il est approuvé la proposition mentionnée en ébauche, notamment quant aux dispositions envisagées par les autorités concernées en vue de rattachement du Centre de commerce international. Comme relevé dans la proposition, ce Centre est géré conjointement par la OATT et la CNUCED. Étant donné le rôle clé joué par ces deux institutions, notamment par la OATT, en matière de commerce international, il nous paraît en effet essentiel que le Centre soit opérationnelle comme à ses deux institutions qu'est la CNUCED puisse exercer ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Il est souhaitable nous adresser nos remerciements que le Département politique fédéral ait décidé de transmettre au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève pour les efforts qu'il poursuit conformément à la ligne définie par le Conseil fédéral en vue de faciliter l'activité des organisations internationales établies à Genève.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

[Signature]

Distribué

Berne, le 24 août 1977

Au Conseil fédéral

Octroi éventuel d'un prêt à la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales) afin de faciliter le relogement du CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes)

Co - rapport

à la proposition du Département politique fédéral
du 17 août 1977

Nous approuvons la proposition mentionnée en exergue, notamment quant aux dispositions envisagées par les autorités genevoises en vue du relogement du Centre du commerce international. Comme relevé dans la proposition, ce Centre est géré conjointement par le GATT et la CNUCED. Etant donné le rôle clé joué par ces deux institutions, notamment par le GATT, en matière de commerce international, il nous paraît en effet essentiel que la branche opérationnelle commune à ces deux institutions qu'est le CCI puisse exercer son activité dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaitons nous associer aux remerciements que le Département politique fédéral est chargé de transmettre au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève pour les efforts qu'il poursuit conformément à la ligne définie par le Conseil fédéral en vue de faciliter l'activité des organisations internationales établies à Genève.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

